



# Association Tennis et Sports Loisirs de Pontpoint

## Règlement Terrains extérieurs

« Pendant la crise sanitaire Covid19 »

**Uniquement les joueurs sont autorisés à entrer sur les  
cours de tennis.**

**2 joueurs maximum par terrain**

**Les spectateurs doivent rester à l'extérieur des courts de tennis en respectant les gestes barrières et de mesure de distanciation physique (1 mètre entre chaque personne). Un maximum de 6 personnes est autorisé autour des terrains.**

**Règles du comportement à adopter pendant la crise sanitaire du « Covid-19 », effectives dès le 11 mai 2020 et jusqu'à nouvel ordre.**

En entrant dans l'installation :

- ✓ Avant d'entrée, désinfecter la poignée de la porte côté extérieur du terrain.
- ✓ Désinfecter la poignée côté intérieur du terrain avant de refermer la porte.
- ✓ Respecter la distance de 2 mètres entre les deux joueurs.

En sortant de l'installation :

- ✓ Avant de sortir, nettoyer les chaises avec du produit désinfectant et du papier ( fournis par l'ATSLP), ramasser vos balles, boîtes et papiers. **Ne rien laisser dans les poubelles vertes, une poubelle à pédale sera mise à votre disposition uniquement pour le papier ayant servi à désinfecter les chaises.**
- ✓ Désinfecter la poignée côté intérieur du terrain.
- ✓ **Fermer la porte à clé** des terrains. (cadenas)
- ✓ Désinfecter la poignée côté extérieur du terrain.



## Article 1 : Droits d'accès

**L'accès aux terrains est uniquement autorisé pour les adhérents** de l'association qui ont acquitté leur inscription. Si nous constatons qu'un adhérent ne respecte pas cette règle en invitant un non-adhérent, son accès sera retiré soit temporairement soit définitivement sans aucune contrepartie. Ces sanctions sont laissées à l'appréciation des membres du bureau de l'association. Les codes d'accès vous seront envoyés par sms ou mail

Dans le cas où vous souhaiteriez inviter un non-adhérent \* (voir **Article 2**).

## Article 2 – Conditions de réservation :

### Inscription Obligatoire via Tennis libre.

La réservation préalable garantit à chacun la possibilité de jouer lorsqu'il le désire. Les réservations se font sur le site **Tennis libre**. Vous trouverez un lien sur notre site internet [www.atslpontpoint.fr](http://www.atslpontpoint.fr) . Les adhérents seront automatiquement inscrits et recevront un mail de confirmation et un lien pour accéder au planning.

Un non-renouvellement d'adhésion, ne permettra plus l'accès au site. La demande de renouvellement doit se faire courant septembre de chaque année.

Les joueurs, ayant réservé un court de tennis et non présents, perdent leurs droits et peuvent être remplacés. La durée d'occupation des courts est limitée à deux heures. Cependant, il est toléré de jouer plus longtemps si personne ne se présente à l'issue du temps imparti dans la limite de 30 minutes si le créneau suivant est réservé.

**Tout créneau horaire non honoré dix minutes après l'heure de réservation, devient vacant pour les éventuels joueurs en attente.**

Après réservation, en cas d'indisponibilité d'un des joueurs avec impossibilité de le remplacer, il est demandé, à l'auteur de la réservation, d'annuler le plus tôt possible, afin de libérer son créneau et de permettre ainsi à d'autres joueurs de réserver.

#### ➤ Invitation\*

Tout adhérent désirant jouer avec un invité doit s'acquitter du « forfait invité » d'un montant **de 2 euros par invité**, pour une heure de jeu. A régler sur le site par Paypal ou CB

(Il sera créé plusieurs membres invités virtuels sur le site de réservation)

### **Invitation Gratuite pendant cette période de COVID-19 (limité à 2/adhérent/semaine)**

Il est également conseillé d'imprimer un justificatif de sa réservation ou de disposer d'un moyen de connexion internet sur place, afin de pouvoir régler facilement tout litige.

**Une solution amiable devant toujours être recherchée à la discrétion des occupants.**



### Article 3 : Tenue

Une tenue correcte et décente est de rigueur sur les courts. Les chaussures de tennis propres sont obligatoires (les tennis avec des semelles noires sont à proscrire, car elles laissent des traces sur les courts). **Il est interdit de fumer sur les courts ainsi que d'y introduire des bouteilles en verre, des vélos, des trottinettes ou tous autres objets en totale inadéquation avec la pratique du tennis.** Toute manifestation bruyante de nature à gêner les autres est à éviter. Courtoisie et esprit sportif sont de rigueur. La bonne ambiance dans l'association dépend essentiellement de l'attitude de chacun. Il importe donc que le règlement du club soit connu et bien respecté par tous.

### Article 4 – Discipline :

Toutes autres activités que le tennis sont interdites sur les courts. Tous actes de vandalisme, de démonstration de nature violente, de jets de raquette et/ou de coups sur le filet (ou mobiliers des courts) sont prohibés. Chaque membre qui quitte définitivement le terrain, doit s'assurer de n'y laisser aucun déchet (ou détritus) et de la fermeture de la porte. Tout adhérent est habilité à rappeler le règlement et éventuellement à signaler tout acte outrageux aux membres du bureau, qui se donnent le droit de prendre des sanctions envers le ou les adhérents concernés.

Il est recommandé de ne pas laisser les enfants en bas âge sans surveillance que ce soit sur les courts ou à proximité et de ne pas les laisser agir de façon gênante pour les autres adhérents. Tout adhérent s'engage à respecter une éthique courtoise et sportive (y compris sur le dopage). Les parents de jeunes adhérents sont également priés d'informer leurs enfants du présent règlement et de leur en expliquer les tenants et aboutissants. La présence d'animaux est interdite sur les courts.

L'adhésion au club entraîne l'acceptation de toutes les clauses du présent règlement intérieur et des statuts. Le club décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégradations d'objets personnels dans l'enceinte des installations. Les membres accompagnés d'enfants sont seuls responsables des accidents ou dommages qu'ils pourraient provoquer ou dont ils pourraient être victimes.



## **Article 5 – COVID- 19- Les bonnes pratiques au Tennis :**

C'est une Série de mesures permettant une reprise de la pratique du tennis dans des conditions optimales de sécurité.

Nous mettons à votre disposition sur les terrains de quoi respecter ces règles.

Ces mesures seront affichées à l'entrée des terrains ainsi que sur le panneau d'informations.

Veillez les respecter à la lettre, si ce n'est pas le cas, vous serez radiés du planning des terrains.

Pour le bureau

Le Président

Dominik de GUBERNATIS